RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

ADMINISTRATION SUPERIEURE DE WALLIS

BP 16
98600 MATA UTU

WALLIS - Construction du bâtiment des Archives de Wallis

Date d'émission 07/09/2026
N° d'affaire : NC2200040
Référence chrono : CT/JT110/0926/0044
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 03/07/2023
Référence chrono : CT/JT110/0723/0004

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Mohamed Amine MEJRADE
Tél. +687 50.26.64
Email : mohamedamine.mejrade@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION CALÉDONIE
Groupe-CAL
Le Waruna 4, rue Paul Montchovet - BP 3443
98846 NOUMEA
+687 24.38.80

SOCIETE DE CONTROLE TECHNIQUE - SAS AU CAPITAL DE 4 400 000 FCFP - RCS NOUMEA B 076414 - RIDET 076414 01
SIEGE SOCIAL : 4 rue Paul Montchovet Pointe Brunelet - B.P 3443 988 NOUMEA CEDEX - SGCB - 18319 06700 00102101011 52

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **5**
2.1. Partenaires de l’opération 5
2.2. Données de l’affaire 5
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **5**
4. MISSION L RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS D ´ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLES **6**
5. MISSION SEI RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES ERP ET IGH **10**

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°NC2200040, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables (L).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).

La sécurité incendie du falé n'est pas traitée dans notre rapport.

Le présent rapport comporte au total 150 avis, dont :

104 avis favorables

8 avis suspendus

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Bertrand TERTULIEN **Généraliste Construction**	

Ce rapport a été édité par : Bertrand Tertulien

Ce rapport a été transmis à :

- tpwallis@mail.wf
- ccolas@thesee.nc
- jm.thihmana@mmw.nc
- secretariat.mmw@mmw.nc

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage

TERRITOIRE DE WALLIS & FUTUNA
Service des Travaux Publics
98600 UVÉA WALLIS & FUTUNA

Maître d'ouvrage délégué

THESEE INGENIERIE
147 RUE DES BANIANS
98860 KONE

Architecte - Maître d'œuvre

MMW ARCHITECTURE
B.P. 595
98820 LIFOU

MMW ARCHITECTURE
BP 595
98820 LIFOU

Bureau d'études

BET
ES2
BP 15082
98804 NOUMEA

2.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

RT1/RT3, MATA'UTU, district de HAHAKE
98600 WALLIS

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Travaux de construction d'un bâtiment "Archives et Mémoire" à Wallis

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
Dossier DCE de AOUT 2026	31/08/2026

4. MISSION L RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS D´ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLES

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.1 PARAMÈTRES CLIMATIQUES			
4.1.1 Vent	S	**Nous relevons une discordance concernant les hypothèses de vent entre le lot Gros-Oeuvre (vitesse de 36 m/s, rugosité de catégorie II) et le lot Charpente/couverture/peinture (vitesse de 41.2 m/s, rugosité de catégorie IIIa)**	147
4.1.2 Pluies 3.50.3 \| Pluies	F	Le CCTP du lot Charpente/couverture/ peinture spécifie un débit de précipitations pluviales de 4.5 l/m²/min.	
4.1.3 Atmosphère corrosive 3.50.4 \| Atmosphère corrosive	F	Il est défini au lot Charpente/couverture/ peinture une atmosphère agressive marine de classe C5M.	
4.2 DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE			
4.2.1 Risques géotechniques			
4.2.1.1 Sols sous-consolidés 3.52.1 \| Risques géotechniques	PM	Selon le rapport d'étude géotechnique, les différents essais et études ont mis en évidence la présence de sols latéritiques compressibles sur plus de 10 m de profondeur, voire supérieure à 17 m / TN. Selon le rapport d'étude géotechnique, la solution de fondation retenue est une solution de fondation superficielle de type radier porteur rigide, sollicitant une épaisse couche de forme et nécessitant la mise en œuvre d'un remblai de pré-chargement.	
4.2.2 Connaissance du sol			
4.2.2.1 Type de sondage	F		
4.2.2.2 Nombre et maillage des sondages	F		
4.2.2.3 Profondeur des sondages	F		
4.2.3 Modèle géotechnique retenu 3.52.7 \| Modèle géotechnique retenu	F	Selon le rapport d'étude géotechnique, la solution de fondation retenue est une solution de fondation superficielle de type radier porteur rigide, sollicitant une épaisse couche de forme et nécessitant la mise en œuvre d'un remblai de pré-chargement.	
4.2.4 Précision du modèle géotechnique retenu			
4.2.4.1 Caractérisation des couches de sols	F		
4.2.4.2 Niveau d'assise	F	L'étude de sol G2PRO stipule l'assise des fondation du bâtiment au sein d'un remblais de substitution de 2 mètres de hauteur.	
4.2.4.3 Ancrage dans la couche de fondation	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
3.52.10.4 \| Ancrage dans la couche de fondation			
4.2.4.4 Estimation des tassements	F		
4.3 PRISE EN COMPTE DU RISQUE TERMITES	F	Le risque Termites présent sur le territoire de Wallis est pris en compte par application par épandage d'un produit certifié sous l'emprise du bâtiment plus une bande de 3 mètres.	
4.4 VOIRIES 3.49.2 \| VOIRIES	S	**Le rapport d'étude géotechnique ne comporte aucun avis concernant les modalités de faisabilité et de constitution de la voirie.**	128
4.5 FONDATIONS SUPERFICIELLES			
4.5.1 Type ou technique	F		
4.5.2 Matériaux	F		
4.5.3 Adaptation de la technique de fondation au contexte	F		
4.5.4 Portance			
4.5.4.1 Evaluation de la portance 3.101.15.10 \| Evaluation de la portance	F	Les résultats des essais à la plaque réalisés sur la couche de forme seront à nous communiquer pour avis.	
4.5.5 Tassements	S	**Avant de procéder à la réalisation du radier de fondations, il conviendra de s'assurer que les tassements du remblais de pré-chargement sont stabilisés.** **Les mesures d'instrumentation réalisées sous la supervision d'un géotechnicien dans le cadre d'une mission de suivi géotechnique G4 seront à nous transmettre pour avis.**	158
4.6 DALLAGES	SO		
4.7 STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT			
4.7.1 Nature ou technique	F		
4.7.2 Classes d'exposition	F		
4.7.3 Dimensionnement global			
4.7.3.1 Sollicitations d'exploitation correctement définies	F		
4.7.3.2 Contreventement	F		
4.7.3.3 Distance entre joints	F		
4.7.4 Poteaux	F		
4.7.5 Voiles	F		
4.7.6 Poutres et nervures	F		
4.8 STRUCTURE MÉTALLIQUE			
4.8.1 Nature ou technique	F		
4.8.2 Qualité des matériaux	F		
4.8.3 Prise en compte des charges et surcharges			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.8.3.1 Sollicitations d'exploitation correctement définies	F		
4.8.4 Transmission des efforts horizontaux - contreventement	F		
4.8.5 Assemblages boulonnés	F		
4.8.6 Assemblages soudés	F		
4.8.7 Appuis	F		
4.8.8 Protection contre la corrosion	F	Il est prévu un système de traitement anticorrosion de catégorie C5M.	
4.9 STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS			
4.9.1 Charpente ou ferme traditionnelle en bois			
4.9.1.1 choix des matériaux 3.154.10.1 \| choix des matériaux	F	Bois massif ou lamellé-collé.	
4.9.1.2 durabilité naturelle ou conférée des éléments bois ou à base de bois 3.154.10.2 \| durabilité	F	Les certificats des bois (CE, CTB+, ACERBOIS-GLULAM) ainsi que les attestations de traitement insecticide, fongicide et anti-termites sera à produire selon la norme NFB 50-105.	
4.9.1.3 conception et justification des systèmes de stabilité et de contreventement 3.154.10.4 \| stabilité/contreventement	F		
4.9.1.4 conception et justification des assemblages et ancrages	F		
4.10 ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON			
4.10.1 Relevés d'étanchéité			
4.10.1.1 Dispositif d'écartement des eaux de pluie en tête de relevés 3.157.8.4 \| Dispositif d'écartement des eaux de pluie en tête de relevés	F	Couvertines prévues selon le CCTP lot 06A	
4.11 COUVERTURE			
4.11.1 Nature ou technique			
4.11.1.1 Dispositions générales 3.160.1.1 \| Dispositions générales	F	Couverture en tôles d'acier nervurées.	
4.11.1.2 Couverture froide ventilée	F		
4.11.2 Couverture métallique froide ventilée sur habitation	F		
4.11.3 Pentes 3.160.3 \| Pentes	F		
4.11.4 Support	F		
4.11.5 Longueur de rampant	F		
4.11.6 Chéneaux			
4.11.6.1 Nature 3.160.9.1 \| Nature	F	Tôle acier galvanisé	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.12 PAROIS EXTÉRIEURES TRADITIONNELLES			
4.12.1 Conformité du type de façade avec les exigences du site	F	Une imperméabilisation de classe I3 est prévue au lot Peinture en protection des parois en béton armé exposées aux intempéries.	
4.12.2 Epaisseurs prévues:	F		
4.13 MENUISERIES EXTÉRIEURES			
4.13.1 Nature ou technique 3.163.5 \| Nature des matériaux - types de menuiseries	F	Menuiserie aluminium	
4.13.2 Protection contre la corrosion 3.163.6 \| Protection contre la corrosion	F	Le label Qualanod relatif à l'anodisation sera à nous transmettre en phase d'exécution.	
4.13.3 Classement par rapport aux exigences du site 3.163.8 \| Classement par rapport aux exigences du site	F	Les PV d'essais AEV seront à nous transmettre en phase d'exécution.	
4.13.4 Fixations des menuiseries	F		
4.13.5 Vitrages : nature et dimensionnement 3.163.20 \| Vitrages : nature et dimensionnement	F	Les vitrages sont prévus de type feuilleté.	
4.14 REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS			
4.14.1 Nature ou technique	F		
4.14.2 Conformité des matériaux	F		
4.14.3 Compatibilité avec le support	F		
4.14.4 Adéquation aux locaux - UPEC	F	Les certificats de classement QB-UPEC seront à nous remettre en phase d'exécution.	
4.14.5 Joints	F		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5. MISSION SEI RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES ERP ET IGH

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	5.1 ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
	5.1.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
	5.1.1.1 Établissements assujettis			
GN5 GN1	5.1.1.1.1 Bilan dans le cas d'établissement unique ; effectif total: 20.2.3.1.2.7 \| ERP unique: effectif total	F	Selon la notice de sécurité, l'effectif du public déclaré par le MO est de 60 personnes.	
PE2	5.1.1.1.2 Exploitation(s) dont l'effectif du public admis est inférieur au(x) seuil(s) fixé(s) de classement en 1er groupe pour ce(s) type(s) d'exploitation(s): 20.2.3.1.2.50 \| Exploita. < seuils 1er gr.(+)	F	Compte tenu de l'effectif de public, le bâtiment sera classé en : Etablissement recevant du Public de de 5ème catégorie de type S.	
	5.1.1.2 Calcul de l'effectif			
S1 S2	5.1.1.2.1 Exploitation de type "S": 20.2.3.1.2.1.7 \| Exploitation de type "S"	F	L'établissement relève du type S du règlement de sécurité.	
	5.1.2 CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS			
	5.1.2.1 STRUCTURES, PATIOS ET PUITS DE LUMIERES			
	5.1.2.1.1 Etablissements sans locaux à sommeil			
PE5§3	5.1.2.1.1.1 Plancher bas du niveau le plus haut inférieur à 8 mètres: 20.2.3.5.1.1 \| Plancher bas inf à 8m (rien)	F	Bâtiment à simple RDC : aucune exigence de stabilité au feu n'est requise.	
	5.1.2.2 ISOLEMENT DES TIERS			
PE6§1	5.1.2.2.1 Isolement par rapport à des tiers contigus: 20.2.3.3.1 \| Isolement / Tiers contigus	SO		
PE6§2	5.1.2.2.2 Isolement par rapport à des tiers en vis-à-vis: 20.2.3.3.2 \| Isolement / Tiers en vis-à-vis	F	Isolement par éloignement supérieur à 5m selon la notice de sécurité.	
PE6§3	5.1.2.2.3 Isolement de l'établissement par rapport aux façades non aveugles de tiers, dominant sa couverture: 20.2.3.3.3 \| Isol/Baies deTiers,en surplomb	SO		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PE6§4	5.1.2.2.4 ISOLEMENT PAR RAPPORT AU PARC DE STATIONNEMENT 20.2.3.4 \| ISOLEMENT/PARKING	SO		
	5.1.2.3 ACCES DES SECOURS			
PE7	5.1.2.3.1 Conditions d'accès des secours, depuis l'extérieur: 20.2.3.2.1 \| Accès des secours depuis l'ext	F	L'établissement sera facilement accessible aux services de secours par la RT1 et la RT3 existantes..	
PE8	5.1.2.4 ENFOUISSEMENT 20.2.3.6.5 \| Enfouissement maximal	SO		
	5.1.2.5 LOCAUX PRESENTANT DES RISQUES PARTICULIERS			
PE9	5.1.2.5.1 Liste des locaux à risques: 20.2.3.7.1 \| Liste des locaux à risques	F	Sont répertoriés à risques particuliers : - les magasins d'archives - la salle de tri - la salle de quarantaine - le local entretien - le local technique - le local de stockage - le local serveur	
	5.1.2.5.2 Isolement par rapport aux zones accessibles au public			
PE6§1	5.1.2.5.2.1 Résistance au feu des murs séparatifs: 20.2.3.7.2.1 \| Murs séparatifs (CF 1 H)	F		
PE6§1	5.1.2.5.2.2 Résistance au feu des planchers séparatifs: 20.2.3.7.2.2 \| Planchers séparatifs (CF 1H)	F		
PE6§1	5.1.2.5.2.3 Caractéristiques des portes d'intercommunication: 20.2.3.7.2.3 \| Portes communic. (CF½H+FP)(+)	F		
	5.1.2.6 GAZ			
PE10	5.1.2.6.1 STOCKAGE, UTILISATION DE RECIPIENTS CONTENANT DES HYDROCARBURES LIQUEFIES DANS LES ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE 20.5.7.10 \| 5è Cat: HYDROCARB. LIQUEFIES	SO		
PE10	5.1.2.6.2 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLE DANS LES ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE 20.5.7.15 \| 5è Cat: INSTAL. DE GAZ COMB.	SO		
	5.1.2.7 DEGAGEMENTS			
	5.1.2.7.1 Conception générale			

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	5.1.2.7.1.1 Principe d'évacuation: 20.2.3.8.1.1 \| Principe d'évacuation (rapide)	F		
	5.1.2.7.1.2 Absence de dépôts, objets faisant obstacle à la circulation: 20.2.3.8.1.2 \| Absence de dépôts, objets	SO		
	5.1.2.7.1.3 Conditions de desserte des étages jusqu'au niveau d'évacuation: 20.2.3.8.1.3 \| Desserte étages (esc.continus)	SO		
PE11§2	5.1.2.7.2 Portes: 20.2.3.8.3 \| Portes	F		
PE11§35	5.1.2.7.3 Répartition des dégagements: 20.2.3.8.4 \| Répartition des dégagements	F		
PE11§3	5.1.2.7.4 Nombre et largeur des dégagements empruntés par le public et le personnel ne possédant pas ses propres dégagements: 20.2.3.8.5 \| Nomb. et largeur des dégag.(+)	F		
	5.1.2.8 CONDUITS ET GAINES			
PE12	5.1.2.8.1 Conduits et gaines reliant plusieurs niveaux: 20.2.3.9.1 \| Cond.\gaine, entre niveaux	SO	Le degré de résistance au feu des clapets CF prévus au droit des locaux à risques est à préciser sur le plan et la pièce écrite.	
	5.1.3 AMENAGEMENTS INTERIEURS			
	5.1.3.1 PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS			
AM4	5.1.3.1.1 Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux emploi du bois 20.2.3.20.25.4 \| Paroi verti dég no prot locaux	F		
AM5	5.1.3.1.2 Plafonds des dégagements non protégés et des locaux, plafonds suspendus, emploi du bois 20.2.3.20.25.5 \| Plafond deg non protég locaux	F		
AM6	5.1.3.1.3 Parties translucides ou transparentes incorporées dans les plafonds suspendus ou tendus	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	20.2.3.20.25.6 \| plafond transparent deg locaux			
AM7	5.1.3.1.4 Sol des dégagements non protégés et des locaux 20.2.3.20.25.7 \| Sol dégag non protégés locaux	F		
AM8	5.1.3.1.5 Revêtements en matériaux isolants: 20.2.3.20.25.8 \| Revêt.en mat. isolant (cf AM8)	F		
AM9 à AM10	5.1.3.2 ELEMENTS DE DECORATION 20.2.3.20.30 \| ELEMENTS DE DECORATION	F		
AM11 à AM14	5.1.3.3 TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX, VOILAGES, CLOISONS COULISSANTES OU REPLIABLES 20.2.3.20.35 \| TENTURES, RIDEAUX, CLOISONS COULISSANTES	F		
	5.1.3.4 GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES			
AM15	5.1.3.4.1 Gros mobilier ; agencement principal: 20.2.3.20.40.15 \| Gros mobilier (cf AM15+16)	F		
	5.1.4 DÉSENFUMAGE			
	5.1.4.1 Désenfumage naturel des locaux			
PE14§12	5.1.4.1.1 Désenfumage naturel de salle de plus de 300 m²: 20.3.5.2 \| DF nat. / salle > 300 m²	SO		
	5.1.5 CHAUFFAGE, VENTILATION			
PE21	5.1.5.1 Installation d'appareils à combustion de puissance utile supérieure à 70kW: 20.4.7.5.10 \| App. à combustion Pu>70kW	SO		
PE21	5.1.5.2 Installation d'appareils à combustion de puissance comprise entre 30 et 70 kW 20.4.7.5.15 \| App. à combustion 30	SO		
PE22	5.1.5.3 Circuits aérauliques 20.4.5.20 \| Traitement d'air - Ventilation	F		
PE23	5.1.5.4 Installations de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC): 20.4.5.25 \| Installations de VMC	F		
	5.1.6 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE			

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PE24§1	5.1.6.1 Conformité des installations aux normes les concernant: 20.6.5.1 \| Conformité des installations	F	Les installations seront conformes aux normes françaises les concernant	
	5.1.6.2 Canalisations			
PE24§1	5.1.6.2.1 Catégorie C2: 20.6.5.2.1 \| Catégorie C2 *Distribution réalisée uniquement en cable de type U1000 R02V ou similaire*	F		
PE24§1	5.1.6.2.2 Limites d'emploi des socles mobiles et canalisations mobiles: 20.6.5.2.2 \| Socles & canalisations mobiles	SO		
PE24§1	5.1.6.2.3 Canalisations mobiles ne faisant pas obstacle à la circulation: 20.6.5.2.3 \| Canalisations mobiles	SO		
PE24§2	5.1.6.3 Eclairage de sécurité d'évacuation: 20.6.5.3 \| Eclairage sécu. d'évacuation	F		
PE24§2	5.1.6.3.1 Conformité des blocs autonomes (NF AEAS ou équivalent): 20.6.5.3.5 \| Conformité des blocs autonomes	F		
PE24§3	5.1.6.4 Installations électriques des locaux à risques d'incendie (condition d'influence externe): 20.6.5.5 \| Inst. élec loc à risques BE2	PM	Les installations électriques devront être établies dans les conditions requises par la norme NF C15-100 pour les locaux présentant des risques d'incendie (condition d'influence externe BE2).	
	5.1.6.5 LOCAUX A SOMMEIL: 20.6.5.10 \| LOCAUX A SOMMEIL	SO		
	5.1.7 MOYENS DE SECOURS			
	5.1.7.1 MOYENS D'EXTINCTION			
PE26§1	5.1.7.1.1 Extincteurs: 20.9.5.1.1 \| Extincteurs	F		
	5.1.7.2 ALARME, ALERTE, CONSIGNES			
PE27§2	5.1.7.2.1 Alarme: 20.9.5.2.1 \| Alarme	F	Il est prévu un équipement d'alarme de type 1.	
PE27§3	5.1.7.2.2 Alerte: 20.9.5.2.3 \| Alerte	F		
PE27§4	5.1.7.2.3 Consignes, plans, affichages: 20.9.5.2.4 \| Consignes, plans, affichages	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	5.2 GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES 20.5 \| GAZ & HYDROCARBURES LIQUEFIES	SO		
	5.2.1 STOCKAGE D'HYDROCARBURES LIQUIDES 20.4.15 \| STOCK HYDROCARBURES LIQUIDES	SO		
	5.3 GENIE CLIMATIQUE			
	5.3.1 PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR 20.4.1 \| PRODUCTION DE CHALEUR	SO		
	5.4 DÉSENFUMAGE 20.3 \| DESENFUMAGE	SO		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet